Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°28 du 29 juin 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°11

DÉCISION N° 0-14156-2012/DEF/EMM/ROJ
modifiant la décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 portant création de la formation « Aquitaine ».

Du *15 juin 2012*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-14156-2012/DEF/EMM/ROJ modifiant la décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 portant création de la formation « Aquitaine ».

Du 15 juin 2012

NOR D E F B 1 2 5 0 9 0 6 S

Texte modifié :

Décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 (BOC N° 15 du 15 avril 2011, texte 13 ; BOEM 113.7).

Référence de publication : BOC N°28 du 29 juin 2012, texte 11.

La décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 est modifiée comme suit :

Remplacer le deuxième alinéa par l'alinéa suivant :

« Basée à Lorient, la frégate multimissions (FREMM) *Aquitaine* est placée sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN). ».

Pour le ministre de la défense par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,

Olivier LAJOUS.